

Service de la coordination et du soutien interministériels
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : **Mélissa MOREAU**
Tél. : 05.49.08.69.52
Adresse mail : melissa.moreau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le

La préfète,

à

Monsieur le président de la communauté de communes Mellois en Poitou

Objet : Demande de permis de construire présentée par la SAS « Le Mariage Solaire Énergie », concernant un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune d'Asnières-en-Poitou (PC 079 015 23 S 0002)
P.J. : 1 dossier à télécharger sur la plateforme « France transfert »

La société « Le Mariage Solaire Énergie » a déposé une demande de permis de construire pour la création d'une centrale agrivoltaïque au sol sur la commune d'Asnières-en-Poitou. Le site retenu se situe dans une plaine agricole ponctuée de quelques boisements et secteurs bocagers.

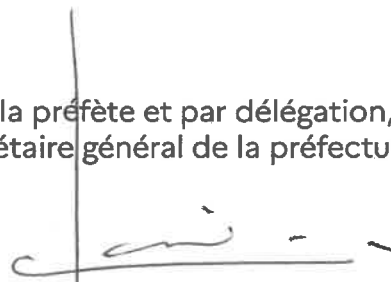
La direction départementale des territoires (service instructeur) a confirmé que la commune limitrophe d'Ensigné, était également concernée au regard des incidences environnementales du projet sur leur territoire (impact voirie, paysager, visuel...).

Ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale en application de l'article R122-2 du Code de l'environnement.

Conformément aux articles L122-1 et R122-7 du code précité, le dossier présentant le projet est transmis pour avis aux groupements de collectivités territoriales intéressés par ce projet.

Je vous invite à télécharger ce dossier via la « France transfert » et à me faire part de l'avis de votre conseil communautaire sur ce projet dans un délai de deux mois à compter de la date du présent courrier.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER